



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 08.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 15.12.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

RIEUX / CANTON D'AURIGNAC – Senior – Coupe Occitanie – du 25.10.2025

Pour le club RIEUX

1 match automatique + 14 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : propos injurieux à officiel suivi de menaces à officiel au cours de la rencontre

Affaire n°2 :

BOSSOST / BEAUZELLE – U17 – Niveau A – Poule A – du 11.10.2025

Pour le club BOSSOST

6 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 22.12.2025
Motif : falsification de FMI

Match perdu par pénalité à l'équipe de BOSSOST

Affaire n°3 :

BEAUZELLE / F.C. MAS 31 – U17 – Niveau A – Poule B – du 09.11.2025

Pour le club BEAUZELLE

6 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 22.12.2025
Motif : bousculade volontaire à joueur suivie de menace à joueur au cours de la rencontre

Match perdu par pénalité à l'équipe de BEAUZELLE